

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Prise en charge de l'obésité, mission : possible

No d'activité : 72013

Date : mardi le 12 novembre 2019

Lieu : Restaurant Calvi

Coordonnées : Restaurant Calvi
2940 Avenue Pierre-Péladeau,
Laval, QC H7T 3B3

Objectifs

Après ce programme, les participants seront en mesure d'effectuer ce qui suit :

- Reconnaître l'obésité comme étant une maladie chronique ;
- Décrire l'importance des interventions précoces dans la prise en charge du poids ;
- Utiliser des techniques de communication qui permettent d'engager plus facilement une conversation au sujet de la perte de poids et qui motivent le patient à apporter des changements positifs à son style de vie ;
- Utiliser des données probantes pour recommander des interventions appropriées de prise en charge du poids.

Président de séance : Dr Daniel Laurin

Horaire

2019-11-12 18:00 18:30 Accueil/Clôture

2019-11-12 18:30 20:00 Conférence Prise en charge de l'obésité, mission : possible Dr Daniel Gagnon, médecin de famille, Clinique Eureka

SVP vous inscrire auprès de Mme Stéphanie Normand:
stephanie.normand@bauschhealth.com
ou 514-918-8604

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît 1.50 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Bausch Health

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail:
<https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.